



Mairie de RIVOLET

69640

**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2020
à 20h30**

Présents : Gilles AUTHIER, Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOTT, Catherine BARRIERE, Karine BOUDOT, Françoise BRANCIARD, Sylviane AULAS, Dominique BRESSOLLE, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Marjorie GRIERE-FURTAK, Jean HEIM, Priscille DU MANOIR, David THOMASSET.

Secrétaire de séance : Karine BOUDOT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour. :

- Le point 6 modifié portera sur une délibération concernant les conventions de location des salles communales aux associations. Cette demande de modification est acceptée à l'unanimité.
- Le point 7 portera sur une décision modificative concernant le budget de fonctionnement. Cette demande de modification est acceptée à l'unanimité.

En 8^{ème} point seront abordées les informations et questions diverses.

Le compte rendu du Conseil municipal du 22 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

**1. Délibération – Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public -
Parking de la place de la bascule-Monsieur Julien BLANC et Madame Christelle
BLANC**

Lors de la séance précédente, le conseil municipal a donné son accord pour la vente d'une parcelle de 23 m² qui jouxte la parcelle cadastrée D329 appartenant à M. et Mme Blanc, les acquéreurs.

Ce terrain fait actuellement partie de la place de la Bascule et donc du domaine public. Pour pouvoir vendre cette parcelle, il est donc nécessaire de désaffecter et de déclasser cette partie de 23 m² du domaine public, la délimitation ayant été réalisée par un géomètre.

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la désaffectation et le déclassement de cette partie de 23 m² du domaine public.

2. Délibération – Vente d'une partie du domaine public- Parking de la place de la bascule - Monsieur Julien BLANC et Madame Christelle BLANC

Suite à la désaffectation et au déclassement de la partie du parking de la place de la bascule limitrophe à la parcelle cadastrée D 329 appartenant à Monsieur et Madame BLANC, il est proposé la vente de ladite partie moyennant le prix de 60 € le m², soit 1380 € au total (60 € x 23m²).

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de vendre ce terrain de 23 m² à Monsieur et Madame BLANC pour un montant de 1380 €.

3. Délibération - Nomination des membres de la commission intercommunale des impôts directs pour la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône

Monsieur le maire explique que l'Agglo a demandé à toutes les communes rurales de proposer 2 personnes pour être membre de la commission intercommunale des impôts directs pour la C.A.V.B.S.

Souhaitant que ces personnes soient déjà membres de la commission communale des impôts directs de Rivolet et devant le manque de candidats, il est proposé que Messieurs Charles-Alexandre ORTONNE et Gilles AUTHIER soient les représentants de notre commune.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, propose Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE et Monsieur Gilles AUTHIER comme membres de cette commission.

4. Délibération – Redevance d'occupation du domaine public – Commerce ambulant de vente de produits italiens

Monsieur le maire fait part de la demande de renouvellement de Monsieur et Madame PROVENZANO pour leur occupation de la place la bascule, tous les dimanches de 18h à 22h, avec leur commerce ambulant de vente de produits italiens.

Monsieur et Madame PROVENZANO, domiciliés « Le Fournel » à Rivolet, utilise le domaine public pour exercer leur activité de fabrication et vente de produits italiens, sous la dénomination MARAMAN'S.

Monsieur le maire propose de maintenir le montant actuel de 100 €/an pour la redevance d'occupation du domaine public, avec un versement en fin d'année scolaire.

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, de reconduire l'autorisation d'utilisation du domaine public tel que défini ci-avant ainsi que le montant annuel de cette redevance pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

5. Délibération – Dons aux personnes dispensant des N.A.P

Comme discuté lors des conseils municipaux précédents, il a été décidé d'apporter une aide financière à Madame Léa ROUSSEAU, Madame Maude LALLIER et Monsieur Charles TETARD qui n'ont pas pu dispenser une partie des N.A.P prévues sur l'année scolaire 2019-2020, celles-ci ayant été annulées en raison de la crise sanitaire liée à la Covid. Ces nappeurs ont subi un manque à gagner.

En première approche, il avait été proposé de leur attribuer une aide de 15 € par heure non réalisée soit 50 % du coût pour la commune d'une heure de NAP réalisée.

Le C.C.A.S. avait demandé que les 3 « nappeurs » soient interrogés afin de connaître leur manque à gagner déduction faite des aides perçues, la commune pouvant couvrir alors leur perte nette.

Ces 2 approches conduisant sensiblement au même résultat de 15 € par séance non travaillée, Monsieur le maire propose de voter cette indemnité qui conduit à un montant total de 990 € réparti de la manière suivante :

Léa Rousseau	26 heures * 15 €	=390 €
Maud LALLIER	13 heures * 15 €	=195 €
Charles TETARD	27 heures * 15 €	= 405 €
T O T A L	66 heures * 15 €	= 990 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6. Délibération – Mise à disposition des salles communales – année 2019-2020 – Prise en compte de la crise sanitaire liée à la Covid 19

Monsieur le Maire explique que des associations ont signé une convention avec la Municipalité, durant l'année scolaire 2019-2020, pour la mise à disposition des salles communales. Le tarif appliqué est un prix forfaitaire, pour l'année scolaire, sur la base de 5 € par jour de présence.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, les associations n'ont pas pu utiliser les salles communales tel qu'indiqué dans les conventions, et demandent donc à payer uniquement les jours de présence.

Les associations concernées sont les suivantes : association Hippotoufer, Association Sports et Loisirs, le Collectif d'êtr'acteurs.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que les associations ne paient que les jours de mise à disposition effectivement utilisés et pas ceux de la période où l'accès n'a pas été possible à cause de la crise sanitaire.

7. Décision modificative n° 01 – Remboursements liés à la Covid

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'insuffisance de crédit au compte 6748 (dépenses de fonctionnement) du chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Cette insuffisance est liée à l'utilisation non prévue du chapitre pour des écritures comptables nécessaires aux différents remboursements dans le cadre de la crise sanitaire liées à la Covid 19 (loyers de l'auberge, remboursement des N.A.P....).

Il est proposé de prélever 3 200 € du compte 6042 (dépenses de fonctionnement) du chapitre 11 et de les transférer sur le compte 6748.

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n°01.

8. Informations et questions diverses

***8.1 Arrêtés préfectoraux**

Monsieur le maire indique que l'arrêté préfectoral obligeant le port du masque dans un périmètre de 50 mètres autour des établissements scolaires initialement prévu jusqu'au 15 septembre a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2020.

Il rappelle également l'arrêté préfectoral « sécheresse » fixant entre autres les conditions d'arrosage et utilisation de l'eau.

***8.2 Informations « Agglo »**

Monsieur Pascal RONZIERE a été élu Président de la C.A.V.B.S.

Monsieur Gilles AUTHIER, maire de Rivolet, occupe la place de conseiller délégué en charge des réserves foncières au sein de « l'Agglo ».

Prochainement, il conviendra de désigner 14 membres du conseil municipal (7 titulaires et 7 suppléants) pour représenter la commune de Rivolet au sein des commissions de la C.A.V.B.S. : Commission « Finances », Commission « Economie », Commission « Service à la population et politique de la ville », Commission « Aménagement des espaces – mobilité - voirie », Commission « Environnement – eau – assainissement - déchets », Commission « Culture - Patrimoine », Commission « Travaux – Bâtiments - Equipements communaux ».

***8.3 Date du conseil municipal de décembre**

Le Conseil municipal de décembre est avancé au 10 décembre à 20h.

***8.4 Commission « Finances Budget »**

La commission se réunira le 28 septembre à 20h pour étudier les possibilités de mise en place d'un régime indemnitaire concernant la rémunération des employés communaux, ainsi que l'éventuel remplacement de Monsieur Claude DUCHARNE (partant en retraite le 31 décembre 2020).

***8.5 Commission « Bâtiments et espaces communaux »**

- Une demande de subvention auprès de la D.E.T.R. a été déposée pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.

- Un devis d'environ 13 000 € établi par la société Mémoric Présence a été réceptionné par la commune pour un projet d'installation d'ossature métallique à installer au-dessus du bac à sable dans la cour de l'école. Cette ossature permettrait d'implanter une couverture végétale assurant une protection solaire puisque le bac à sable n'est plus ombragé depuis que les arbres situés sur la parcelle de l'autre côté de la rivière ont été coupés.

- Un autre devis pour le même projet mais avec ossature bois a été demandé auprès d'une autre société et devrait bientôt arriver.

- Un commercial de la société Proludic a été rencontré au début du mois de septembre pour l'éventuelle pose d'un toboggan profilé sur une zone en pente de l'aire de loisirs. Les produits proposés sont des produits « catalogue » qui semblent peu adaptables à la configuration du terrain. De nouvelles pistes sont à explorer....

***8.6 Commission « Environnement »**

Une réunion a eu lieu le 8 septembre.

De nombreuses pistes de réflexion pour les prochaines années : recherche de plantes en bac ayant des besoins hydriques faibles, recherche de lieux susceptibles de recevoir des récupérateurs d'eau de pluie, projet de mise en place d'une banque de graines, création d'un jardin en permaculture...

***8.7 Commission « Communication »**

Une rencontre avec les responsables des associations de la commune a eu lieu le 11 septembre.

***8.8 Commission « Urbanisme »**

Il a été demandé à la commune de finaliser le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat).

Pour cela, il faut identifier et justifier les zones à potentiel foncier. L'élaboration du PLUiH s'établira en partie sur la base des travaux précédemment effectués par l'ancienne équipe municipale.

Une réunion est prévue le 30 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.